



www.milopatrimoine.com

MILO PATRIMOINE CONSEIL

Sylvie Milochevitch, associée

Siège 4 rue des Marronniers - 75016 Paris

tel 01 42 68 14 40 et 06 11 09 65 00

slm@milopatrimoine.com

Document d'entrée en relation -- article 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF)

Milo est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 024 270 vérifiable sur le site internet ORIAS:

<https://www.orias.fr/welcome> pour les activités suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** numéro E009514 attribué par Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- **IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie B niveau 1 DDA** - non autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances (primes ou cotisations).

Milo fournit des conseils de manière non indépendante : le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites, tels que liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Milo entretient une relation significative de nature commerciale avec les établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du Code Monétaire et Financier: Axa, le Conservateur, Generali, Ageas, Nortia Invest, Eres, Financière de l'Echiquier, ODDO BHF, Moneta, Eleva Capital, Amiral Gestion, M&G, Comgest, Fidelity, Pictet, EDRAM. Cette liste est susceptible d'être modifiée en permanence, nos activités de courtier et conseiller en investissements financiers peuvent nous conduire à recommander d'autres établissements.

Rémunération : elle peut se faire sous forme de **rétrocessions** de commissions et/ou autres avantages monétaires ou non, perçus par ses partenaires, justifiées par une amélioration de la qualité de la prestation de conseil, dans l'objectif d'agir au mieux des intérêts du client. Par ailleurs Milo peut facturer au client des **honoraires** de 240€ HT l'heure, pour des missions spécifiques de conseil.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière souscrite auprès de MMA sous le numéro 114240090: Conformément aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et des Codes de Bonne Conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, Milo dispose d'une couverture en RCP de 2,5Mios par sinistre (CIF), et de 3Mios (IAS) ; d'une Garantie Financière de 115 000€ pour l'activité IAS.

Son dirigeant doit produire son casier judiciaire et déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de modifier ces conditions.

Milo respecte aussi le dispositif TracFin de lutte anti-blanchiment. Son dirigeant a pris l'engagement de suivre les formations réglementaires obligatoires.

Sylvie Milochevitch, dirigeant de Milo Patrimoine Conseil, est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen (1987), titulaire d'une Licence de Droit des Affaires, respectant à ce titre la réglementation concernant la Compétence Juridique Appropriée (CJA). Elle a été trader sur les produits de court terme taux et change pendant 20 ans, à Chicago et à Paris, chez Drexel, Paribas, et à la Caisse des Dépôts.

MILO PATRIMOINE CONSEIL

SARL au capital de 5000 € - siège social 4 rue des Marronniers - 75016 Paris - RCS de Paris 494 940 521 - TVA INTRACOM FR 89 494 940 521
Société de Courtage en Assurances ORIAS 07 024 270 – www.orias.fr – garantie financière et assurance RCP conforme aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances
Conseiller en Investissements Financiers référencé sous le n°E009514 par l'ANACOF-CIF, association agréée par l'AMF – Compétence Juridique Appropriée

RGPD - Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseiller Sylvie Milochevitch pour le bon déroulement de nos missions. Elles sont conservées pendant 5 ans après la cessation de la relation, et sont destinées au Conseiller, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Milo aux mêmes coordonnées. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Mode de communication - le client déclare ici opter formellement pour la communication des informations qui lui sont adressées personnellement sur un support durable autre que le papier, c'est à dire par mail ou autre voie numérique.

Litige et Traitement des Réclamations – article 325-23 du RGAMF - Pour toute réclamation Milo peut être contactée au 06 11 09 65 00 – slm@milopatrimoine.com – 4 rue des Marronniers 75016 Paris. Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation en 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, et dans les deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées –

Médiateur pour les activités financières –AMF - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 - www.amf-france.org

Médiateur pour les activités d'assurance – la médiation de l'Assurance – TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 – www.mediation-assurance.org

Si un différend venait à opposer les parties à la présente, celles-ci s'engagent à faire tout leur possible pour trouver une solution amiable au règlement du litige. A défaut, le litige sera tranché par le Tribunal compétent du lieu du siège social du cabinet Milo Patrimoine Conseil.